

3-160

NOTICE DESCRIPTIVE COMPLÉMENTAIRE DU VÉHICULE

FOURGON POMPE TONNE LÉGER

TYPE : JN 1 A 12

Marque : **RENAULT**
 Type : **JN1 A12**
 Genre : **V.A.S.P.**

Carrosserie : **Incendie**
 P.T.A.C. : **9 000 kg**
 P.T.R.A. : **12 500 kg**

Constructeur : CAMIVA - 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE

0 — GENERALITES

Châssis-cabine : RENAULT
 Type : JN 1 A12
 Réceptionné suivant procès-verbal des Mines enregistré sous le numéro AU 2363-80-03 du 2 mai 1983.

1 — CONSTITUTION GENERALE

Inchangé par rapport au véhicule de base

2 — POIDS ET DIMENSIONS

2.7. Empattement	2,700 m
Véhicule carrossé	
2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche	
2.8.0. Total	4 920 kg
2.8.1. Sur essieu 1	2 330 kg
2.8.2. Sur essieu 2	2 590 kg
2.8.3. Sur essieu 3	
2.9. Porte-à-faux AV :	
2.9.1.	1,220 m
2.9.2.	
2.10. Porte-à-faux AR :	
2.10.1. Sans ferrure ni accessoires	
2.10.2. Avec ferrure et accessoires	2,280 m
2.10.3. (sur dévidoir mobile)	
2.11. Longueur hors-tout	6,200 m
2.12. Largeur hors-tout	2,350 m

3 — MOTEUR

4 — TRANSMISSION

5 — SUSPENSION

6 — DIRECTION

7 — FREINAGE

Inchangé
 par rapport
 au véhicule
 de base

8 — CARROSSERIES

CHASSIS-CABINE

Option cabine 4 portes 6/7 places RENAULT

8.9. **Dispositif de protection latérale** : Oui, constitué par les marchepieds d'accès et la carrosserie de l'équipement incendie.

8.10. **Dispositif de protection contre l'encastrement** : Incompatible avec l'utilisation du véhicule du fait des dévidoirs mobiles AR. Bénéficie Art. 10,3 de l'arrêté du 19-12-1958 modifié.

AMENAGEMENT DU CHASSIS AR CABINE

8.1. **Carrosserie** : Structure tubulaire formant des coffres latéraux fermés par rideaux. Face AV et AR de structure en résine armée.

8.2. **Matériaux constituants** : Tube acier, tôle et acier soudés, résine armée, aluminium.

8.11. **Citerne eau** : Capacité 1 700 l avec cloison brise-lames.

8.12. **Pompe incendie centrifuge** : Située à l'AR et commandée par le moteur du véhicule à partir d'une prise de mouvement avec transmission à cardans.

8.13. **Dévidoirs** : 1 dévidoir tournant de Premier Secours ; 1 ou 2 dévidoirs mobiles normalisés à l'AR du véhicule.

9 — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. à 9.6. Identique au véhicule de base

9.7. Eclairage plaque d'immatriculation :

9.8. Dispositifs réfléchissants :

9.8.1. Arrière : Véhicule de base

9.8.2. Latéraux : 2 x 2

9.8.3. Avant : Véhicule de base

9.9. Feux de détresse : Véhicule de base avec dérogation pour hauteur du 9-4-84

9.10. Feux de marche AR : Véhicule de base avec dérogation pour hauteur du 9-4-84

9.11. Feux de brouillard :

9.11.1. AR :

9.11.2. AV : 2 en option

Véhicule de base avec dérogation pour hauteur du 9-4-84

9.12. Feux d'encastrement :

9.12.1. AV : Véhicule de base

9.12.2. AR : 2 feux latéraux

9.13. Dispositifs de signalisation complémentaire arrière :

Sans objet

9.14. Feux spéciaux :

— 1 feu tournant à éclats sur cabine

— 1 feu tournant à éclats AR

— 1 projecteur orientable sur cabine

— 1 projecteur orientable AR

10 — DIVERS

10.1. Identique au véhicule de base et complété par :

10.1.4. Avertisseurs sonores :

10.1.4.1. 1 trompe électrique 2 tons normalisée

10.2. Marque d'identité : Identique au véhicule de base
 Le véhicule CAMIVA est identifié par la plaque du châssis RENAULT.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION COMPLÉMENTAIRE

Il résulte des constatations effectuées le 15 octobre 1985 à la demande de la Société CAMIVA, que le véhicule n° VF6 JN1 A12000 12754 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'un aménagement de carrosserie incendie réalisé sur les véhicules :

Marque : RENAULT
 Type : JN1 A12
 Version : 2,7

satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.91, R.93 à R.97 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La notice descriptive complémentaire et le présent procès-verbal ne peuvent être produits seuls à l'appui d'une déclaration de mise en circulation du véhicule ; ils doivent être accompagnés de la notice descriptive, du procès-verbal de réception et du certificat de conformité du châssis RENAULT, type JN1 A12.

Chambéry, le 21 octobre 1985
 L'Assistant Technique (Mines)
 B. CHAPUIS

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 4459
 Lyon, le 30 octobre 1985
 Pour le Directeur,
 L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. Délégué,
 J.-M. ROFFAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, _____, représentant dûment accrédité de CAMIVA, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1. Genre	V.A.S.P.
2. Marque	RENAULT
3. Type	JN1 A12
4. Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série VF6 JN1 A12000	15140
5. Carrosserie	Incendie
6. Source d'énergie	G.O.
7. Puissance administrative	15.8
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur)	6/7
9. Dimensions :	
Largeur	2,350 m
Longueur	6,200 m
Surface	14,6 m ²
10. Poids total autorisé en charge	9 000 kg
11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base	4 920 kg
12. Poids total roulant autorisé	12 500 kg
13. Charge utile du véhicule de base	4 080 kg
14. Niveau sonore de référence	dB(A)
15. Régime de rotation du moteur correspondant tours/mn	

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype ci-dessus a fait l'objet et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que ce véhicule sort de nos Usines (magasins) le 20-10-91 pour être livré à S.Sis de l'Orme

Fait à S.ALBAN-LEYSSE, le 12-11-91

CAMIVA
 S.A. au capital de 12.263.400 F
 73230 ST-ALBAN-LEYSSE
 ☎ 75 66 66
 ☎ 75 66 66
 ☎ 75 66 66

NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

Le présent certificat ne peut être produit seul à l'appui d'une demande de mise en circulation, le procès-verbal de réception du châssis doit l'accompagner.

1871

WILLIAM HENRY HARRIS

1871

1871

1871

Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2800 tr/min avec moteur

MIDS 06.03.12 C

	COUPLES de POMM					
	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41	14x41
Boîte série	14,998	14,100	13,227	12,416	11,531	10,681
Boîte Optionnelle	89	98	108	118	128	138

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.
- 4.9 Limiteur de vitesse : pour toutes chaînes cinématiques (sauf 9x41 pour moteur MIDS/B).

5 SUSPENSION

- 5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques ; une barre stabilisatrice en option.
- 5.2 Essieu 2 : essieu rigide, 2 ressorts multilames à compensateur, 2 butées de chocs ; une barre stabilisatrice en option.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : vis sans fin ; en option : assistance servo-hydraulique.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout(m) :

Empreintes	2,700	3,250	3,850	4,450	5,050
Diamètre braquage	11,020	12,980	15,100	17,220	19,340

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à transmission oléopneumatique à deux circuits indépendants ; un circuit commande les freins à tambour de l'essieu avant ; un circuit commande les freins à tambour de l'essieu arrière. La pression hydraulique délivrée aux freins des roues arrière est asservie à la charge par un dispositif automatique.
- 7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur (*) de freinage module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur l'essieu 2.
 - * Compensateur en porteur solo.
 - * Correcteur en porteur-remorqueur.
- 7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits de frein de service.
- 7.4 Frein de stationnement : action mécanique par l'indépendance de vases à ressort sur essieu 2.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
 - 7.5.1 Frein de service : par fluide hydraulique.
 - 7.5.2 Frein de secours : par fluide hydraulique.
 - 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique par ressorts.
- 7.6 Assistance des freins :
 - 7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé.
 - 7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.
 - 7.6.3 Frein de stationnement : non.
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 réservoirs de fluide à niveau visible ; 2 réservoirs d'air comprimé de 4,44 litres chacun ; 1 réservoir d'air de 3,8 litres pour porteur-remorqueur.

- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide et chute de pression.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir au tableau de bord.
- 7.8 Type de freins :
 - 7.8.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
 - 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
 - 7.8.2 Frein de secours : à tambours.
 - 7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.

- 7.9 Ralentisseur : en option : gaz sur échappement ou électromagnétique sur transmission.
- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui (pour porteur-remorqueur). Une valve de commande de remorque, actionnée par les circuits du frein de service et de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.
 - 7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : en option.
 - 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, en cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis nu ou châssis-cabine.
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
- 8.3 Nombre de places assises : versions A et B : 3 places - version C : 6/7 places.
- 8.4 Sièges : versions A et B : 1 siège réglable et 1 banquette ; version C : avant : 1 siège réglable et 1 banquette - arrière : 1 banquette.
- 8.5 Nombre de portes : versions A et B : 2 - version C : 4.
 - 8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : 2 glaces descendantes sur porte avec version A et B ; 4 glaces descendantes sur porte avec version C ; 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine ; 1 glace fixe sur face latérale G. et D.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

- 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
- 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
- 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 :

- 8.9 Dispositif de protection latérale : non.
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : en option, sous réserve du respect des dimensions mentionnées au point 2.10.2 du châssis-cabine.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2.
- 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.4 Feux rouges arrière : 2.
- 9.5 Indicateur de changement de direction :
 - 9.5.1 Avant : 2 indépendants.
 - 9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
 - 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants (avec barre antiencastrant) ; 1 groupé avec le feu rouge gauche (sans barre antiencastrant).
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 - 9.8.1 Arrière : 2 incorporés aux feux rouges.
 - 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des Indicateurs de changement de direction.
 - 9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
- 9.11 Feux de brouillard :
 - 9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
- 9.12 Feux d'encastrant :
 - 9.12.1 Avant : 2.
 - 9.12.2 Arrière : sans.

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
 - 10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
 - 10.1.2 Lavage glace : oui.
 - 10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche : 1. Côté droit : 1, dont 1 d'accostage et 1 grand angle.
 - 10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
 - 10.1.5 Dispositif antivol : en option, par blocage de la colonne de direction.
- 10.2 Marques d'identité :
 - 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.
 - 10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main arrière du ressort arrière.
 - 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	A	J	N	I	A	1	2	0	0	0	0	0	0	1		
I Code	II Caractéristiques						III Caractéristiques du										
I Constructeur							II générales		III véhicule								
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	A	J	N	I	A	1	2	0	0	0	1	4	0	7	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- 10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sur porte gauche.
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 14 bars.
- 11.3 Pression de disjonction : 15,4 bars.
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
 - 11.4.1 à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,1 bars.
 - 11.4.2 à la tête de commande (de couleur jaune) : 7 bars.
- 11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : répat.
- 11.6 Capran maximals des actionneurs de frein (mm) : répat.
- 11.7 Nature du réglage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation (niveau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné) :

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2
Rouge	Circuit remorque.
- 11.8 Observations : répat.

PROCÈS-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule numéro VF6JN1A1200014872 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type JN1A12, versions 27 - 32 - 38 - 44 - 50 livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.64 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104. La numérotation dans la série du type commence à VF6JN1A1200014872.

Fait à LYON, le 28 Septembre 1990

Vu, approuvé et enregistré sur le numéro RT 5850 - Fait à LYON, le 28 Septembre 1990

Pour le Directeur, l'Ingénieur en Chef des Instruments de Mesure, J. HUGONET

CERTIFICAT DE COMPOSITE (véhicules livrés en châssis-cabine, CAM, VASP)

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Berlioz, La Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine* (voir nota 1)

- VASP * (voir nota 2)

- 1. Genre* : CAM ou VASP
- 2. Marque : RENAULT
- 3. Type : JN1A12 Versions* : 27 - 32 - 38 - 44 - 50 - cabine A ; 38 - 44 - 50 - cabine B ; 27 - 32 - 38 - cabine C

4. Numéro d'identification(1) VF6JN1A1200014872

5. Source d'énergie : gazole ; 7. Puissance administrative : 19 CV

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur)* : 3 - 7 ou 6

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) Le :

Service Départemental Incendie

Four être livré à

Fait à LYON, le : 30 SEP. 1991

NOTA : le poids à vide du véhicule carrossé doit être supérieur ou égal à 3480 kg pour porteur solo et 3930 kg pour porteur-remorqueur.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et : - soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ; - soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.



Signature

DESCRIPTION DU VEHICULE JN1A12

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
- 0.2 Marque : RENAULT.
- 0.3 Genre : châssis-cabine pour CAM ou VASP.
- 0.4 Type : JN1A12. Versions : 27 - 32 - 38 - 44 - 50 cabine A
35 - 44 - 50 cabine B
27 - 32 - 38 cabine C.
- 0.5 Puissance administrative : 15 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 1.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 2.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : série : 225/75 R 17,5 (2,390) ;
option : 9,5 R 17,5 (2,565).
- 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.

1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1 Poids total autorisé en charge : 9000 9000 9000
- 2.2 Poids total roulant autorisé : 10000 12500 -
- 2.2.1 Avec remorque munie d'un freinage à inertie : 10000 12500 -
- 2.2.2 Avec système de freinage : néant néant 15000
- 2.4 Charge maximale admissible :
- 2.4.1 Sur l'essieu 1 : 5200
- 2.4.2 Sur l'essieu 2 : 6400
- 2.5 Vole avant : 1,681
- 2.6 Vole arrière : 1,690
- 2.7 Versions :
- 2.7 Empennement : cabine courte : A 2,700 3,200 3,850 4,450 5,050
A A A A A

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :

	27	32	38	44	50
2.8.0 Total :	3095	3210	3280	3350	3410
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2105	2105	2125	2145	2155
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	990	1105	1155	1205	1255
2.9 Porte-à-faux AV :	1,220				
2.10 Porte-à-faux AR :	-				
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,790	2,200	2,570	2,950
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,090	2,530	2,900	3,260
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	5,955	6,550	7,600	8,570	9,550
2.12 Largeur hors-tout :	2,190				

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :

	27	32	38	44	50
2.8.0 Total (porteur solo) :	3480	3480	3480	3480	3480
2.8.0 Total (porteur-remorqueur) :	3930	3930	3930	3930	3930
2.9 Porte-à-faux AV :	1,220				
2.10 Porte-à-faux AR :	-				
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires :	1,422	1,783	2,208	2,638	3,056
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,577	2,112	2,502	2,892	3,282
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,875	2,232	2,627	3,017	3,402
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,795	6,702	7,692	8,682	9,672
2.12 Largeur hors-tout maxi :	2,500				
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :	-				
2.13.1 Distance mini :	0,247	0,343	0,448	0,553	0,659
2.13.2 Distance maxi :	0,413	0,508	0,599	0,680	0,771
2.14 Distance minimale entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,450	0,490	0,450	0,450	0,450
2.7 Versions :	27	32	38	44	50
2.7 Empennement : cabine longue : B 2,700 3,250 3,850 4,450 5,050 cabine 6/7 places : C C C C B B					

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.

	27	32	38	44	50
2.8.0 Total :	3475	3590	3660	3730	3800
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2347	2370	2400	2443	2480
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1128	1220	1262	1287	1320
2.9 Porte-à-faux AV :	1,220				
2.10 Porte-à-faux AR :	-				
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,790	2,200	2,570	2,930
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,090	2,530	2,900	3,260
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	5,955	6,550	7,600	8,570	9,530
2.12 Largeur hors-tout :	2,190				

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :

	27	32	38	44	50
2.8.0 Total (porteur solo) :	3480	3480	3480	3480	3480
2.8.0 Total (porteur-remorqueur) :	3893	3893	3893	3893	3893
2.9 Porte-à-faux AV :	1,220				
2.10 Porte-à-faux AR :	-				
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires :	0,830	1,270	1,848	1,795	2,255
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,423	2,069	2,502	2,892	3,282
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,543	2,189	2,622	2,622	3,012
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,463	6,659	7,692	8,582	9,672
2.12 Largeur hors-tout maxi :	2,500				
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :	-				
2.13.1 Distance mini :	-0,086	-0,134	-0,051	0,173	0,278
2.13.2 Distance maxi :	0,237	0,264	0,275	0,527	0,597
2.14 Distance minimale entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	1,450	1,450	1,450	1,000	1,000

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 900 kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : MIDS 06.02.12 B.
- 3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
- 3.2.2 Cycle : Diesel.
- 3.2.3 Nombre de temps : 4.
- 3.2.4 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
- 3.4 Dimensions :
- 3.4.1 Alésage (mm) : 102.
- 3.4.2 Course (mm) : 112.
- 3.4.3 Cylindre (cm³) : 5488.
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : 17,5 ± 0,5/1.
- 3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 117.
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2600.
- 3.8 Couple maximal (mtdh CEE) : 40.
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1700.
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2980.
- 3.11 Carburant utilisé : gazole.
- 3.12 Réservoir de carburant : série : 130 litres. Option : 200 litres sur longeron droit.
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
- 3.14 Type de filtre à air : sec.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
- 3.19 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBa) : 93 sortie horizontale, 90 sortie verticale.
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1950.
- 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : gauche, droite ou verticale.
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
- 3 MOTEUR
- 3.1 Dénomination : MIDS 06.02.12 C.
- 3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
- 3.2.2 Cycle : Diesel.
- 3.2.3 Nombre de temps : 4.
- 3.2.4 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
- 3.4 Dimensions :
- 3.4.1 Alésage (mm) : 102.
- 3.4.2 Course (mm) : 112.
- 3.4.3 Cylindre (cm³) : 5488.
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : 17,5 ± 0,5/1.
- 3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 117.
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2600.
- 3.8 Couple maximal (mtdh CEE) : 40.
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1700.
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 3100.
- 3.11 Carburant utilisé : gazole.
- 3.12 Réservoir de carburant : série : 130 litres ; option : 200 litres sur longeron droit.
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
- 3.14 Type de filtre à air : sec.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
- 3.19 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBa) : 94 sortie horizontale, 92 sortie verticale.
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 2100.
- 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : gauche, droite ou verticale.
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
- 4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT
- 4.1 Type de boîte vitesses : boîte I (S 5.35.2) mécanique 5 rapports + 1 M.AR
boîte II (S 6.36) mécanique 6 rapports + 1 M.AR
boîte III (AT 545) automatique 4 rapports + 1 M.AR (sauf moteur MIDS/C).
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec, convertisseur de couple (BV auto).
- 4.2.1 Mode de commande : mécanique (BV méca) - hydraulique (BV auto).
- 4.3 Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : par cardans entre boîte et pont AR.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 225/75R17,5 (2390).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min (couple 10/41) :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications		Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
			totales		
1	1/7,65	10/41	31,37		4,62
2	1/4,03	(4,100)	16,52		8,77
3	1/2,26		9,27		15,03
4	1/1,42		5,82		24,90
5	1/1,00		4,10		35,34
M. AR	1/5,06		20,13		5,15

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

Démultiplication des boîtes en option :

Combinaison des vitesses	1	2	3	4	5	6	M. AR
	II	1/8,97	1/5,22	1/3,10	1/1,96	1/1,33	1/1,00
III	1/3,45	1/2,25	1/1,41	1/1,00	X	X	1/5,02

Combinaison de couples 1

Moteur : MIDS 06.02.12 B : boîte ZF S 5.35.2 (boîte I)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT			
	9x41 (4,955)	10x41 (4,100)	11x41 (3,727)	12x41 (3,416)
225/75 R 17,5	X	X	X	X
9,5 R 17,5	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 B : boîte ZF S 6.36 (boîte II)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT			
	9x41 (4,955)	10x41 (4,100)	11x41 (3,727)	12x41 (3,416)
225/75 R 17,5	X	X	X	X
9,5 R 17,5	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 B : boîte AT 545 (boîte III)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT			
	10x41 (4,100)	11x41 (3,727)	12x41 (3,416)	14x41 (2,928)
225/75 R 17,5	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 C : boîte ZF S 5.35.2 (boîte I)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT			
	9x41 (4,955)	10x41 (4,100)	11x41 (3,727)	12x41 (3,416)
225/75 R 17,5	X	X	X	X
9,5 R 17,5	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 C : boîte ZF S 6.36 (boîte II)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT			
	9x41 (4,955)	10x41 (4,100)	11x41 (3,727)	12x41 (3,416)
225/75 R 17,5	X	X	X	X

4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2600 tr/min avec moteur

	COUPLES de PONT			
	9x41 (4,955)	10x41 (4,100)	11x41 (3,727)	12x41 (3,416)
Boîte série	82	91	101	110
Boîte optionnelle	82	91	101	110

DESCRIPTION DU VÉHICULE JN1A12

0 GÉNÉRALITÉS

- 0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
- 0.2 Marque : RENAULT.
- 0.3 Genre : châssis-cabine pour CAM ou VASP.
- 0.4 Type : JN1A12. Versions : 27 - 32 - 38 - 44 - 50 cabine A
38 - 44 - 50 cabine B
27 - 32 - 38 cabine C.

0.5 Puissance administrative : 15 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : série : 225/75 R 17,5 (2,590) ;
option : 9,5 R 17,5 (2,565).
- 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.

1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge :	9000	9000	9000		
2.2 Poids total roulant autorisé :					
2.2.1 Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	10000	12500	-		
2.2.2 Avec système de freinage :	4600	4600	16000		
2.4 Charge maximale admissible :					
2.4.1 Sur l'essieu 1 :	3200				
2.4.2 Sur l'essieu 2 :	6400				
2.6 Voie avant :	1,681				
2.6 Voie arrière :	1,690				
2.7 Empattement :					
Empattement : cabine courte : A	2,700	3,250	3,850	4,450	5,050
	A	A	A	A	A

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :

2.8.0 Total :	3095	3210	3280	3550	3410
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2105	2105	2125	2145	2125
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	990	1105	1155	1205	1285
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220		
2.10 Porte-à-faux AR :					
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	2,200	2,570	2,950
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,530	2,900	3,260
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,550	7,600	8,570	9,330
2.12 Longueur hors-tout :			2,190		

LIMITES POUR VÉHICULES CARROSSÉS

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche

valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :

2.8.0 Total (porteur solo) :	3480	3480	3480	3480	3480
2.8.0 Total (porteur-remorqueur) :	3930	3930	3930	3930	3930
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220		
2.10 Porte-à-faux AR :					
2.10.1 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,422	1,783	2,208	2,638	3,056
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,372	2,112	2,502	2,892	3,282
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,875	2,232	2,632	3,012	3,402
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,795	6,700	7,692	8,682	9,472
2.12 Longueur hors-tout maxi :			2,500		
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :					
2.13.1 Distance mini :	0,247	0,343	0,448	0,553	0,658
2.13.2 Distance maxi :	0,413	0,508	0,595	0,680	0,771
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,450	0,450	0,450	0,450	0,450
2.7 Versions :	27	32	38	44	50
Empattement : cabine longue : B	2,700	3,250	3,850	4,450	5,050
cabine 6/7 places : C	C	C	C	C	C

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.

2.8.0 Total :	3475	3590	3660	3930	3500	3560
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2547	2570	2620	2743	2761	2780
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1128	1220	1240	1187	1233	1280
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220			
2.10 Porte-à-faux AR :						
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	2,200	2,200	2,570	2,950
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,530	2,530	2,900	3,260
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,550	7,600	7,600	8,570	9,330
2.12 Longueur hors-tout :			2,190			

LIMITES POUR VÉHICULES CARROSSÉS

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche

valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :

2.8.0 Total (porteur solo) :	3480	3480	3480	3480	3480	
2.8.0 Total (porteur-remorqueur) :	3895	3895	3895	3895	3895	
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220			
2.10 Porte-à-faux AR :						
2.10.1 Maxi sans ferrures ni accessoires :	0,850	1,270	1,848	1,795	2,255	2,703
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,423	2,069	2,502	2,502	2,892	3,282
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,543	2,189	2,622	2,622	3,012	3,402
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,465	6,559	7,692	7,692	8,682	9,672
2.12 Longueur hors-tout maxi :			2,500			
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :						
2.13.1 Distance mini :	-0,086	-0,134	-0,051	0,173	0,278	0,383
2.13.2 Distance maxi :	0,237	0,264	0,275	0,327	0,397	0,473
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	1,450	1,450	1,450	1,000	1,000	1,000

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.

b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3 MOTEUR

3.1 Désignation : MIDS 06.02.12 B.

3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.

3.2 Description générale :

3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.

3.2.2 Cycle : Diesel.

3.2.3 Nombre de temps : 4.

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.

3.4 Dimensions :

3.4.1 Alésage (mm) : 102.

3.4.2 Course (mm) : 112.

3.4.3 Cylindrée (cm³) : 5488.

3.5 Rapport volumétrique de compression : 17,5 ± 0,5/1.

3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 117.

3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2600.

3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 49.

3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1700.

3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2980.

3.11 Carburant utilisé : gazole.

3.12 Réservoir de carburant : série : 130 litres. Option : 200 litres sur longeron droit.

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.

3.14 Type de filtre à air : sec.

3.15 Allumage : par compression.

3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.

3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.

3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.

3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 93 sortie horizontale, 90 sortie verticale.

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1950.

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : gauche, droite ou verticale.

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

3 MOTEUR

3.1 Désignation : MIDS 06.02.12 C.

3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.

3.2 Description générale :

3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.

3.2.2 Cycle : Diesel.

3.2.3 Nombre de temps : 4.

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.

3.4 Dimensions :

3.4.1 Alésage (mm) : 102.

3.4.2 Course (mm) : 112.

3.4.3 Cylindrée (cm³) : 5488.

3.5 Rapport volumétrique de compression : 17,5 ± 0,5/1.

3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 100.

3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2800.

3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 40.

3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1700.

3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 3100.

3.11 Carburant utilisé : gazole.

3.12 Réservoir de carburant : série : 130 litres ; option : 200 litres sur longeron droit.

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.

3.14 Type de filtre à air : sec.

3.15 Allumage : par compression.

3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.

3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.

3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.

3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 94 sortie horizontale, 92 sortie verticale.

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 2100.

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : gauche, droite ou verticale.

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte vitesses : boîte I (S 5,35-2) mécanique 5 rapports+1 M.A.R.

boîte II (S 6,36) mécanique 6 rapports+1 M.A.R.

boîte III (AT 545) automatique 4 rapports+1 M.A.R.(sauf moteur MIDS/C).

4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.

4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec, convertisseur de couple (BV auto).

4.2.1 Mode de commande : mécanique (BV méca) - hydraulique (BV auto).

4.3 Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : par cardans entre boîte et pont AR.

4.4 Démultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm): 225/75R17,5(2390).

4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min (couple 10/41) :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1	1/2,85	10/41	31,37	4,62
2	1/4,05	(4,100)	16,52	8,77
3	1/2,26		9,27	15,03
4	1/1,42		5,62	24,90
5	1/1,00		4,10	35,34
M.A.R.	1/6,96		28,13	9,15

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

Démultiplication des boîtes en option :

Combinaison des vitesses	1	2	3	4	5	6	M.A.R.	
II	Rapports des boîtes	1/8,97	1/5,22	1/3,10	1/1,96	1/1,33	1/1,00	1/6,05
III		1/3,45	1/2,25	1/1,41	1/1,00	X	X	1/9,02

Combinaison des couples :

Moteur : MIDS 06.02.12 B : boîte ZF S 5.35-2 (boîte I)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT				
	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41
225/75 R 17,5	(4,555)	(4,100)	(3,727)	(3,416)	(3,153)
9,5 R 17,5	X	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 B : boîte ZF S 6.36 (boîte II)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT				
	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41
225/75 R 17,5	(4,555)	(4,100)	(3,727)	(3,416)	(3,153)
9,5 R 17,5	X	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 B : boîte AT 545 (boîte III)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT				
	10x41	11x41	12x41	13x41	14x41
225/75 R 17,5	(4,100)	(3,727)	(3,416)	(3,153)	(2,928)
	X	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 C : boîte ZF S 5.35-2 (boîte I)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT				
	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41
225/75 R 17,5	(4,555)	(4,100)	(3,727)	(3,416)	
9,5 R 17,5	X	X	X	X	

Moteur : MIDS 06.02.12 C : boîte ZF S 6.36 (boîte II)

